



ECHELLE 1 / 5000 ème



**Plan Local d'Urbanisme**

Pièce 5.1 : Plan de zonage  
 PLAN 2/2

Equipe INITIAL CONSULTANTS

**LEGENDE**

-  Limite de zone
-  Sièges d'exploitation agricole
-  Règles de réciprocité à respecter
-  Tracé du projet de prolongement de la déviation Sud-Est porté au plan à titre indicatif

**ZONES URBAINES MIXTES**

-  UA : Zone mixte correspondant au centre historique : UA1 et UA2
-  UC : Zones mixtes péricentrales à dominante d'habitat
-  UD : Zones mixtes périphériques à dominante d'habitat individuel
-  UH : Zones mixtes correspondant aux hameaux de la commune
-  UHp : Hameaux présentant un caractère patrimonial
-  UX : Zones d'activités : trois secteurs UXa, UXb et UXc

**ZONES A URBANISER**

-  1AUC et 1AUD : Zones à vocation d'habitat
-  1AUE : Zones à vocation d'équipement public
-  1AUX : Zones à vocation d'activités : 3 secteurs 1AUXa, 1AUXb et 1AUXh
-  2AUL : Réserve foncière à vocation de loisirs

**ZONES AGRICOLES**

-  A : Zones agricoles
-  Zones Av : zones agricoles classées en AOC

**ZONES NATURELLES**

-  N : Zones naturelles
-  Np : Zones naturelles admettant une constructibilité limitée
-  Nv : Zone destinée à l'exploitation et la protection d'un captage d'eau de source
-  Nh : Zone d'accueil des gens du voyage
-  -Nh : Zonage correspondant aux constructions isolées

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

Indice\*\* : Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagements et de programmation au titre du L. 123-1-4 du CU.

Application la servitude L. 123-1-5-16' du CU de mixité sociale sur l'ensemble des sites.

**SERVITUDES D'URBANISME**

-    Eléments protégés au titre du L. 123-1-5-7' du CU. (fiches à consulter pour localisation précise et prescriptions)
-  Périmètre commercial défini au titre du L. 123-5-7' bis du CU
-  Emplacements réservés

N° de référence du Plan	Objet et justification de l'aménagement réservé	Parcelles concernées (L.123-1-1) et surface	Superficie ou longueur	Collectivité bénéficiaire
1	Aménagement d'une liaison piétonnière entre la rue de Châteauneuf et l'avenue Albert Caron.	Parcelles 87,88,91,134,138	2185 m <sup>2</sup>	Commune
2	Aménagement d'espace vert en bordure de voirie.	Parcelle 1127	2185 m <sup>2</sup>	Commune
3	Création de jardins familiaux présentant un intérêt général avec école.	Parcelle 52 OAP n°7	3150 m <sup>2</sup>	Commune
4	Aménagement d'un parking public dans le hameau de Bégin pour éviter notamment les stationnements le long de la voirie étroite.	Parcelle 101	328 m <sup>2</sup>	Commune
5	Aménagement d'un accès direct entre le lot quartier et la voie de contournement Sud Est.	Parcelles 227 OAP n°3	345 m <sup>2</sup>	Commune
6	Elargissement de la rue du clocher pour améliorer les conditions de circulation.	Parcelles 275,276,277,266,269	1372 m <sup>2</sup>	Commune
7	Création d'une nouvelle voie piétonne (largeur 10 m).	Parcelles 27,31 et 32 OAP n°7	1 690 m <sup>2</sup>	Commune
8	Création de voies pour desservir et mieux relier le centre de la commune à l'extérieur (retour à l'ancien chemin de la rue de la Chapelle).	Parcelles 200,280	2 676 m <sup>2</sup>	Commune
9	Supprimé			
10	Elargissement de 3 m de la route de terre pour améliorer les conditions de circulation et intégrer un aménagement route deux sens.	Parcelles 242,222,222-19,913,914, 214,213,212,219,274, 248,26,26,47,48,49	2 000 m <sup>2</sup>	Commune
11	Elargissement de la route des Escarpes pour améliorer l'accès à la route en direction du carrefour.	Parcelles 281	12 000 m <sup>2</sup>	Commune
12	Aménagement d'une voie piétonne deux sens.	Parcelles 43,44,73	1 841 m <sup>2</sup>	Commune
13	Aménagement d'une nouvelle voie piétonne de quartier (largeur 10 m) dans le quartier de la rue de la Chapelle.	Parcelles 159,151,152,153,97, 24,80	3 620 m <sup>2</sup>	Commune
14	Emplacement réservé pour un des équipements (service technique municipal et aménagement carrefour).	Parcelles 161,160,159	4 390 m <sup>2</sup>	Commune
15	Elargissement de 5 m de la route de terre pour améliorer les conditions de circulation et intégrer un aménagement route deux sens.	Parcelles 151,151,151,153,162, 161,160,151,145,146, 148,80,27,26,155,156, 144,40,134,6,134,6,76, 76	7 670 m <sup>2</sup>	Commune
16	Aménagement route deux sens (largeur de 5 m maximum) dans le quartier de la rue de la Chapelle.	Parcelles 758,757,756,45,757,757,45	5 610 m <sup>2</sup>	Commune
17	Aménagement d'un espace public de quartier pour améliorer l'accès à la voirie et améliorer l'attractivité du quartier.	Parcelle 83	1 120 m <sup>2</sup>	Commune
18	Aménagement route deux sens et desserte des riverains.	Parcelles 740, 736, 752	1 973 m <sup>2</sup>	Commune
19	Provision de l'axe de circulation pour améliorer l'accès à la voirie.	Parcelle 649	62 m <sup>2</sup>	Commune
20	Supprimé			
21	Elargissement route de terre (largeur de 5 m maximum) pour améliorer les conditions de circulation.	Parcelles 281 OAP n°14	4 626 m <sup>2</sup>	Commune
22	Elargissement de 3 m de la rue de la Chapelle.	Parcelles 6,7,8,9,4,3	990 m <sup>2</sup>	Commune
23	Maintenance et extension de l'équipement de proximité.	Parcelles 10,11 et 12 OAP n°6	77 20 m <sup>2</sup>	Commune
24	Elargissement de la rue de la Chapelle (largeur de 5 m maximum) pour améliorer les conditions de circulation et intégrer un aménagement route deux sens.	Parcelles 151,151,151,153,162, 161,160,151,145,146, 148,80,27,26,155,156, 144,40,134,6,134,6,76, 76	4 960 m <sup>2</sup>	Commune